

DOSSIER D'INFORMATION



**2^e SEMAINE NATIONALE
DU MAINTIEN À DOMICILE
DES SENIORS**
19-24 NOVEMBRE 2012



FINANCER LE MAINTIEN À DOMICILE DES SENIORS



Sous le haut patronage de la Ministre déléguée auprès
de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée
des personnes âgées et de l'autonomie.



15 NOVEMBRE 2012

SOMMAIRE

1. QUELLE PLACE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DANS LA RÉFORME DE LA DÉPENDANCE ?	4
La perte d'autonomie : un phénomène qui va inévitablement se développer	4
Le maintien à domicile comme solution pérenne	4
Un guide du financement du maintien à domicile pour mieux orienter les personnes dépendantes	5
Interview du Pr Alain FRANCO, gériatre, CHU de Nice	6
2. LE MAINTIEN À DOMICILE : UNE SOLUTION PLÉBISCITÉE MAIS DIFFICILEMENT ACCESSIBLE POUR LES FRANÇAIS – UN SONDAGE EXCLUSIF OPINIONWAY / SYNALAM	7
Une majorité de Français recommande le maintien à domicile	7
Le maintien à domicile : une solution financièrement lourde qui souligne les disparités sociales chez les personnes âgées	8
L'action des pouvoirs publics est connue des Français mais souffre d'un manque de visibilité	9
Interview de Muriel BOULMIER, experte, dirigeante d'un bailleur social	11
3. LES PROMOTEURS	13
LE SYNALAM	13
L'ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE DES ERGOTHÉRAPEUTES (ANFE)	15
4. CONTACTS PRESSE	17

.....

Le gouvernement a décidé d'apporter des réponses à la question de la dépendance des personnes âgées et a choisi une approche globale allant de la prévention à l'accueil en EHPAD, en passant par le maintien à domicile.

C'est dans une logique comparable que se situent les PSAD, Prestataires de Santé à Domicile. Avec nos partenaires, nous avons traité l'an dernier, dans la cadre de la première semaine nationale du maintien à domicile, de la prévention des chutes. Nous avons choisi cette année de mettre l'accent sur les aides pour rester chez soi. Certes, ces dernières ne sont pas toujours suffisantes et laissent souvent un reste à charge aux personnes et à leurs familles mais elles sont surtout très nombreuses et souvent très mal connues.



C'est donc d'abord une aide aux personnes âgées et à leur famille que nous avons voulu proposer dans le cadre de cette 2^e semaine nationale en éditant un guide pratique à destination de tous et mis gratuitement à disposition du public par tous les PSAD associés à l'opération et leurs partenaires.

Mais c'est également une contribution au débat sur la dépendance. Les pouvoirs publics ne peuvent méconnaître l'état des lieux des aides existantes, des difficultés d'accès. Nous avons aussi recueillis certaines attentes des personnes concernées qui, loin de vouloir un guichet unique nouveau, attendent majoritairement des réponses de proximité.

C'est un grand honneur que notre semaine nationale ait reçu le patronage de Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, qui a reconduit le soutien exprimé par les pouvoirs publics l'an passé. J'y vois le signe que le sujet est important et que les PSAD peuvent contribuer à la réflexion globale et à l'apport de solutions.

OLIVIER LÉBOUCHÉ, PRÉSIDENT DU SYNALAM

1. QUELLE PLACE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DANS LA RÉFORME DE LA DÉPENDANCE ?

La perte d'autonomie : un phénomène qui va inévitablement se développer

Alors que, jusqu'en 2035, la population des personnes âgées de plus de 60 ans augmentera plus vite que la population active et, qu'en 2050, plus d'un tiers de la population aura plus de 60 ans, il devient absolument nécessaire d'apporter des réponses à la perte d'autonomie des personnes âgées et d'envisager les modalités de financement du surcoût engendré par la dépendance¹.

On estime déjà à environ 1 million, dont les deux tiers sont atteints de maladies neurodégénératives, le nombre de personnes aujourd'hui dépendantes en France². L'Etat consacre environ 22 milliards d'euros par an à la dépendance, chiffre appelé à augmenter dans les prochaines années.

Au moins la moitié de ces 22 milliards est supportée par la branche « maladie » de la Sécurité sociale, alors que les départements supportent quant à eux environ 5 milliards au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), créée en 2002 afin d'aider les personnes âgées à financer les services à domicile dont elles ont besoin pour continuer à vivre chez elles.

La question du financement de la dépendance, soulevée lors du grand débat de 2011, n'a toujours pas été tranchée. Force est pourtant de constater que des arbitrages nécessaires sur le financement de la dépendance vont devoir être faits durant les prochaines années et qu'une réflexion plus globale et approfondie sur les modalités de la prise en charge de la perte d'autonomie doit être menée.

Le maintien à domicile comme solution pérenne

La question du placement en maison de retraite est aujourd'hui récurrente dans la gestion de la perte d'autonomie puisqu'environ 660 000 personnes âgées sont aujourd'hui placées en institution. Cependant, cette solution peut ne pas convenir à tout le monde et peut surtout devenir très coûteuse : avec un coût moyen de 2 000 € par mois, l'hébergement en institution spécialisée est cher et peut contraindre la personne dépendante ou bien son entourage à devoir ponctionner le patrimoine familial.

Pourtant, si le maintien à domicile génère des coûts moindres, financer une aide ménagère, une infirmière pour des soins ou l'adaptation de son logement peut s'avérer difficile, particulièrement pour les ménages les plus modestes. Voilà pourquoi l'Etat et les administrations publiques ont déjà mis en place des dispositifs permettant de prendre en charge ou de compenser tout ou partie de ces dépenses supplémentaires.

¹ Rapport d'information présenté par Valérie Rosso-Debord à l'Assemblée Nationale le 23 juin 2010, « La prise en charge des personnes âgées dépendantes ».

² Rapport de la mission au profit du Président de la République et relative à la prévention de la dépendance des personnes âgées, présenté par M. André Trillard, Sénateur de Loire Atlantique, juin 2011

Malgré tout, ces différentes mesures (allocations, aides, subventions, etc.) restent peu lisibles par le grand public, **car la nature même de la dépendance fait qu'elle relève de domaines divers : la santé, la retraite, l'accompagnement par les services sociaux ou bien encore la solidarité nationale. Ainsi, ce phénomène est pris en charge par une multitude de services publics, paritaires ou privés qui fonctionnent chacun selon une logique propre.**

Un guide du financement du maintien à domicile pour mieux orienter les personnes dépendantes



Le manque d'informations disponibles et de transparence sur les modalités de financement du maintien à domicile et les possibilités qui existent tendent à en limiter l'accessibilité ou à en compliquer la mise en place, surtout pour des personnes âgées et en mauvaise santé. C'est pourquoi le Synalam et ses partenaires, à l'occasion de la deuxième Semaine nationale pour le maintien à domicile des seniors qui aura lieu du lundi 19 au samedi 24 novembre 2012 publient cette année un guide pour aider les familles concernées à identifier les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Le Guide du financement du maintien à domicile donne en effet aux personnes dépendantes, aux aidants ou aux professionnels les clés pour identifier les situations qui donnent droit à une prestation et les aide à se diriger vers les interlocuteurs capables de les orienter. Pour financer des soins à domicile, mettre en œuvre des prestations ou dispositifs prescrits pour un traitement, disposer d'une aide humaine et technique chez soi, adapter le logement pour le rendre moins dangereux ou bien encore bénéficier de compléments de revenu, de multiples possibilités existent pour encourager le maintien à domicile des seniors.

Maîtriser l'articulation entre les différents acteurs est donc un enjeu majeur pour aider à la prise en charge à domicile d'une personne dépendante et, pour la première fois, un document répertorie l'ensemble des aides et prestations destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Ce guide est évidemment destiné à évoluer à mesure des évolutions des aides et prestations qui y sont mentionnées : le Synalam s'inscrit pour cela dans une démarche active et ouverte, répondant à un besoin et apportant des réponses aux acteurs concernés par le maintien à domicile des seniors.



Parallèlement à cette opération, le Synalam réédite son dépliant de prévention des chutes. En effet, le phénomène de la dépendance peut être contenu grâce à une sensibilisation accrue sur la prévention des facteurs déclencheurs ou aggravants, dont le risque des chutes, qui tuent chaque année environ 9 000 personnes dont une immense majorité de personnes âgées.

Cette campagne nationale est réalisée sous le patronage de Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, et avec le soutien de l'ANFE, Association nationale française des ergothérapeutes.

INTERVIEW DU PR ALAIN FRANCO, GÉRIATRE, CHU DE NICE



LE FINANCEMENT DU SOUTIEN À DOMICILE EST-IL UNE PRÉOCCUPATION RÉCURRENTÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES ?

Absolument ! La plupart des personnes âgées se sentent concernées par le problème, car elles savent qu'elles y seront un jour confrontées, même si elles ne peuvent prévoir ni quand ni à quel degré. Les personnes âgées entre 60 et 70 ans sont les plus sensibilisées. Phénomène nouveau, c'est une classe d'âge qui peut encore avoir ses parents et qui les voit vieillir. Elle est donc plus portée vers l'anticipation. C'est à cet âge-là que les questions des placements financiers effectués et de la suffisance des ressources capables d'accompagner la possible future perte d'autonomie due au handicap physique ou cognitif se posent concrètement.

EST-IL FACILE POUR LES PERSONNES DÉPENDANTES ET POUR LEUR ENTOURAGE DE FINANCER LES AIDES NÉCESSAIRES ?

Une situation de vieillissement et de dépendance n'est jamais facile à gérer et la question financière est primordiale puisqu'elle détermine les capacités personnelles et l'accès aux aides. Financer la dépendance est par nature cher : par exemple, une personne dépendante atteinte de la maladie d'Alzheimer et qui vit sans aide familiale à domicile peut représenter un coût allant jusqu'à 6 000 € par mois.

Il est en outre clair que la question du financement ne se pose pas de la même manière selon les revenus des ménages. Si on prend l'exemple de la vie en institution, les personnes aisées n'ont en général pas de problèmes majeurs pour financer les dépenses liées à leur séjour. Paradoxalement et jusqu'à maintenant, les personnes aux revenus modestes non plus car elles sont généralement prises en charge par la solidarité départementale et nationale. Ce sont surtout les classes moyennes qui rencontrent le plus de difficultés à concevoir un budget et il est de moins en moins rare de rencontrer des familles qui, du fait de difficultés financières, s'organisent pour reprendre à domicile des personnes âgées dépendantes précédemment institutionnalisées. Cela pose à l'évidence la question de la qualité de prise en charge à domicile dans ces conditions.

DES CONSEILS POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE MANIÈRE À CE QU'ELLES RESTENT EN FORME ?

Aménager son logement est déjà une très bonne attitude et un très bon acte de prévention. Cependant, l'aménagement ne fait pas tout. Une personne âgée qui chute est souvent « fragile », certes parce que son environnement peut n'être pas adapté, mais également parce qu'elle peut être en situation de sous nutrition, de dépression, ou d'isolement. Un mode de vie actif où la personne maintient une vie sociale, familiale et affective, ainsi que des activités diverses est le plus à même d'aider les personnes âgées à « bien vieillir ». Pour ce qui est de la forme physique, le meilleur conseil est de sortir au moins trois fois par semaine et, pendant ces sorties, de marcher le plus vite possible pendant au moins 20 minutes. Cela peut paraître anodin, mais cet exercice permet de lutter contre la spirale de la fragilité, augmente l'appétit, réduit les risques de chute et contribue à la vie sociale.

2. LE MAINTIEN À DOMICILE : UNE SOLUTION PLÉBISCITÉE MAIS DIFFICILEMENT ACCESSIBLE POUR LES FRANÇAIS

UN SONDAGE EXCLUSIF OPINIONWAY / SYNALAM

Une majorité de Français recommande le maintien à domicile

Le maintien à domicile est une solution plébiscitée par la majorité des Français : selon un sondage réalisé en mars 2012 par OpinionWay³, il apparaissait clairement que 90% des Français préféreraient adapter leur logement plutôt que de s'installer dans un établissement spécialisé si leurs capacités physiques se dégradaient. En effet, la solution du maintien à domicile paraît plus humaine et plus sécurisante pour les personnes âgées qui peuvent ainsi rester dans un environnement connu et personnalisé.

Si la solution du maintien à domicile est largement plébiscitée par les Français, elle est en revanche difficilement accessible en raison de son coût financier : en effet, rester à domicile suppose des aménagements du logement (monte-personne, aménagement de l'éclairage, rehaussement des toilettes ou remplacement de la baignoire par une douche adaptée) qui peuvent représenter une charge financière importante s'ils ne sont pas anticipés.

90% des français souhaiteraient adapter leur domicile dans le cas d'une dégradation physique liée à l'âge

► Dans le cas où vos capacités physiques se dégraderaient avec l'âge, préféreriez-vous :

Adapter votre domicile pour y rester en bonne santé et en sécurité



90%

Ceux qui pensent que l'adaptation du logement des personnes âgées est un bon moyen de remédier aux problèmes de dépendance (94%)

Intégrer un établissement spécialisé



9% Ceux qui pensent que l'adaptation du logement des personnes âgées n'est pas un bon moyen de remédier aux problèmes de dépendance (39%)

Non réponse | 1%

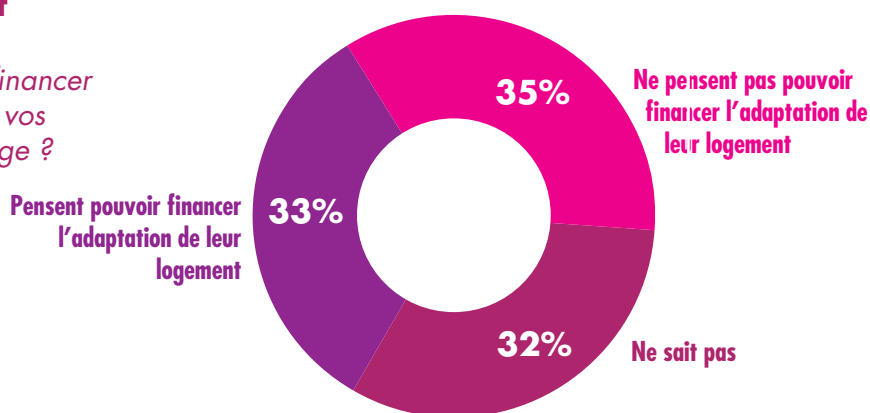
³ Etude réalisée par OpinionWay du 22 au 23 mars sur un échantillon représentatif de 1 006 personnes selon la méthode des quotas

Le maintien à domicile : une solution financièrement lourde qui souligne les disparités sociales chez les personnes âgées

Cette réalité se ressent profondément sur les projections qu'en font les français. A la question « Pensez-vous avoir les moyens de financer l'adaptation de votre logement si vos capacités se dégradent avec l'âge? »⁴, 32 % des personnes interrogées ne savent pas si elles en auraient les moyens, alors que 35 % déclarent ne pas le pouvoir. Seul un tiers des Français aurait les moyens financiers d'aménager leur logement pour faire face à leur perte d'autonomie.

Seul un tiers des français de 50 ans et plus pensent avoir les moyens financiers pour adapter leur logement

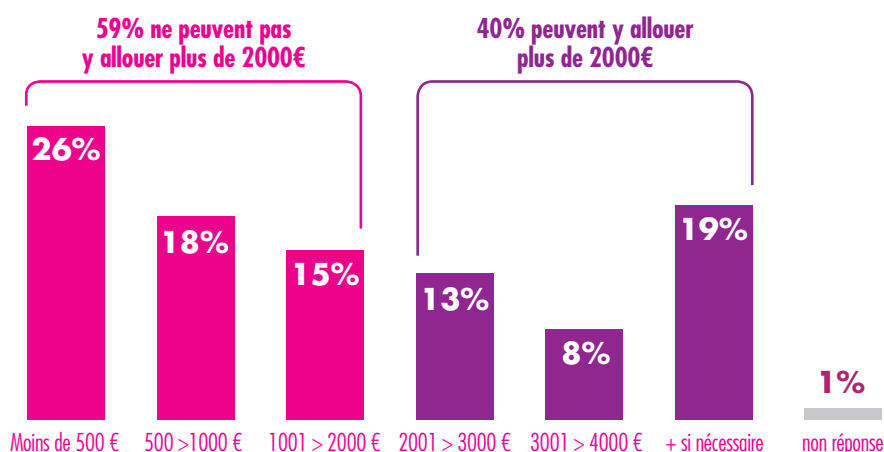
- Pensez-vous avoir les moyens de financer l'adaptation de votre logement, si vos capacités se dégradent avec l'âge ? (équipement des sanitaires, fauteuil releveur, lit médicalisé...)



Lorsqu'on leur demande quelle somme ils pourraient consacrer à l'aménagement de leur logement, 26 % des Français estiment ne pas pouvoir dépenser plus de 500 €, alors que seulement 8 % pourraient y consacrer entre 3 000 et 4 000 €.

La majorité ne pourrait pas affecter plus de 2000 euros

- Quel montant de vos ressources personnelles pensez-vous pouvoir affecter pour adapter votre logement si vos capacités se dégradent avec l'âge ?



⁴ Etude réalisée par OpinionWay du 5 au 6 septembre 2012 à partir d'un échantillon représentatif de 1 003 personnes selon la méthode des quotas

En tout, ce sont près de 60 % des Français qui ne peuvent consacrer plus de 2 000 € à l'adaptation de leur logement, alors que 89% d'entre ne pensent pas pouvoir financer seuls leur maintien à domicile. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants qu'ils ne font que révéler les disparités sociales qui peuvent exister entre les personnes âgées : parmi les 40 % de Français pouvant consacrer plus de 2 000 € à l'aménagement de leur domicile, 68 % d'entre eux ont un diplôme supérieur au bac et 67 % disposent de revenus supérieurs à 3 500 €/mois. En revanche, 70 % des Français ne pouvant consacrer plus de 2 000 € à l'aménagement de leur domicile ont un diplôme inférieur au bac, 69 % d'entre eux sont célibataires et 79 % gagnent moins de 2 000 €/mois.

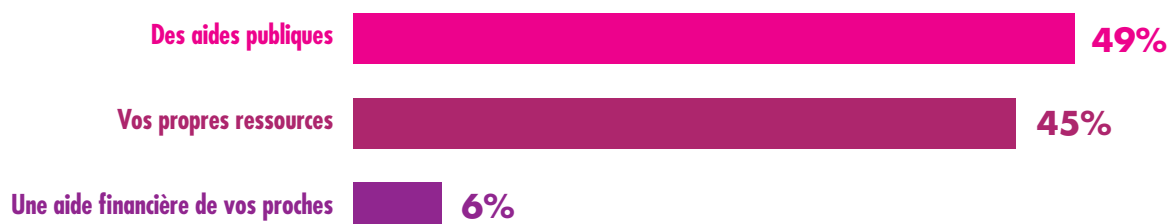
Ainsi, le recours au maintien à domicile se voit compliqué par le coût et surtout par les investissements de départ qu'il implique. Voilà pourquoi l'Etat, les collectivités locales et d'autres acteurs ont mis en place des dispositifs permettant au plus grand nombre de rester à domicile, sachant qu'une place en établissement spécialisé est souvent encore moins abordable que le choix de rester à domicile.

L'action des pouvoirs publics est connue des Français mais souffre d'un manque de visibilité

Cette action des pouvoirs publics est cependant peu visible de la part des Français, puisque selon l'étude OpinionWay, seulement 49 % des Français pensent pouvoir avoir recours à des aides publiques quand 45 % d'entre eux comptent sur leurs propres ressources ou bien sur celle de leurs proches (6 %). Beaucoup n'ont donc pas accès aux informations nécessaires sur les soutiens financiers existants pour compenser la perte d'autonomie.

Les français partagés sur le financement d'un MAD

► *Pensez-vous pouvoir financer l'adaptation de votre logement (douche, escalier, toilettes...) avec...*

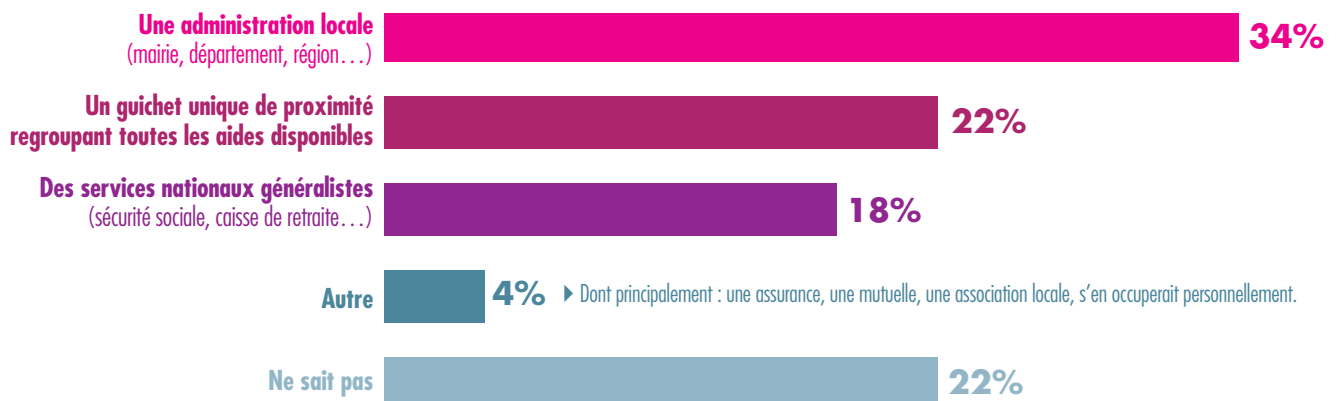


Enfin, les Français se réfèrent spontanément à 34 % aux administrations locales en cas de besoin d'assistance pour organiser et financer leur maintien à domicile, alors que seulement 22 % d'entre eux préféreraient avoir affaire à un guichet unique de proximité regroupant toutes les aides disponibles nécessaires au maintien à domicile. Cela dénote la forte visibilité des collectivités territoriales, alors que seulement 18 % des Français s'adresseraient à des services nationaux généralistes comme la Sécurité sociale ou une caisse de retraite.

Ces chiffres témoignent donc d'un certain manque de visibilité des institutions capables d'accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie. En effet, les administrations locales où 34 % des français s'adresseraient spontanément ont certes de grandes compétences en matière de suivi des personnes dépendantes, mais bien d'autres acteurs permettent aux personnes âgées d'aménager leur logement ou d'avoir recours à l'aide d'une aide ménagère ou d'un service de soins à domicile.

Les français partagés sur le financement d'un MAD

► Pensez-vous pouvoir financer l'adaptation de votre logement (douche, escalier, toilettes...) avec...



INTERVIEW DE MURIEL BOULMIER, EXPERTE, DIRIGEANTE D'UN BAILLEUR SOCIAL

Auteure de deux rapports de missions ministérielles sur le lien habitat-vieillesse, directrice générale du Groupe CILIOPIÉE, Muriel Boulmier est présidente du groupe de travail « Évolutions démographiques et vieillissement » du Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS). Personnalité qualifiée à la Commission nationale des comptes du Logement, au Comité régional de l'habitat d'Aquitaine, et membre du Conseil économique et social régional d'Aquitaine, elle a été sollicitée comme expert Logement en 2011 pour le « Débat national sur la dépendance ».



VOUS AVEZ BEAUCOUP ÉTUDIÉ LA QUESTION DE L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, QUE PENSEZ-VOUS DES AIDES EXISTANTES VISANT À AIDER LES FAMILLES À FINANCER LA PERTE D'AUTONOMIE ?

Je suis souvent frappée par l'immense complexité des aides publiques mises à disposition des personnes âgées : elles sont foisonnantes, offertes par des acteurs divers, qu'ils soient privés comme les caisses de retraite, ou semi publics paritaires comme l'assurance vieillesse, voire publics comme les aides de l'Etat ou des collectivités territoriales. Cet assemblage disparate, dont les conditions ne sont pas harmonisées et parfois même s'excluent entre elles a trois conséquences. La première est la méconnaissance de ces aides par les bénéficiaires potentiels. La deuxième, l'incertitude de pouvoir en bénéficier. Et la troisième, plus malheureuse, l'efficacité affaiblie d'un système qui pourrait pourtant être salutaire pour des personnes à revenus modestes.

Ce constat amène nos voisins européens à porter sur la France un regard sévère, alors même que nous possédons les outils nécessaires, en matière de soins, d'aides de vie, d'accompagnement dans le logement, etc. Un important travail de fond est indispensable pour les repérer, leur donner une cohérence, les rendre efficaces et mettre en lumière l'action publique et les besoins des bénéficiaires.

COMMENT LES PERSONNES ÂGÉES FONT-ELLES FACE À CETTE COMPLEXITÉ ?

Il est déjà extrêmement difficile pour une personne âgée de se retrouver dans ce maquis d'aides. Mais cette difficulté surgit de manière plus aiguë lorsque la situation d'urgence crée la contrainte. Là, nous abordons le sujet du délai et de la complexité évoquée précédemment. La pluralité des interlocuteurs allonge de manière conséquente les délais de décision et donc de mise en œuvre. Pour une personne de 77 ans, le temps n'a plus exactement la même valeur que pour une personne de 50 ans. Ces délais, qui peuvent aller jusqu'à 18 mois peuvent avoir des conséquences irrémédiables mais aussi mettre les personnes âgées et leur famille devant des choix qu'elles ne peuvent financièrement pas assumer. Prenons l'exemple d'une chute à domicile (cas fréquent dont les effets sont documentés : plus de 50 % des hospitalisations des plus de 65 ans) causé par un défaut d'adaptation du logement. Dans ce cas, la question est adapter ou déménager ? Mais pour aller où et à quel prix ? Ceci n'est pas une vue de l'esprit, c'est l'observation du quotidien dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.





QUELLES MARGES DE MANŒUVRE SONT POSSIBLES DANS LE CONTEXTE ACTUEL ?

Chacun d'entre nous est conscient de la capacité limitée du concours financier de l'État et des collectivités locales. D'ailleurs la réforme de la dépendance est repoussée en 2014, mais rien n'arrête le temps et donc rien n'arrête le vieillissement ni ses conséquences.

Agissons donc sans sollicitation ni contribution publique, prenons le chantier des aides « à bras le corps » pour le rendre compréhensible, accessible et efficace. Ajoutons comme je l'ai proposé dans mon 2ème rapport de mission ministérielle, le toilettage d'une niche fiscale : le crédit d'impôts ouvert à l'adaptation du logement. Il s'agit de l'encadrer par une condition d'âge (70 ans) et une condition de ressources (plafonds ANAH) pour le rendre effectivement éligible aux plus fragiles. Nous soutiendrons ainsi la classe moyenne à laquelle appartient le plus souvent la parenté proche, enfants ou neveux, en permettant le transfert de cette disposition fiscale ouverte aux bénéficiaires âgés, au foyer fiscal des descendants qui réalisent les travaux d'adaptation sans le concours d'aucune aide publique.

Enfin, les bailleurs sociaux et leurs 4,5 millions de logements (sur 32 millions au total dans notre pays) accompagnent le vieillissement de leurs locataires depuis de nombreuses années sous des formes diverses (l'adaptation elle-même, des formes d'habitat particulière, etc.) Une autre proposition que j'ai élaborée est en train d'être étudiée, il s'agit du viager HLM ; il permettrait à une personne âgée de vendre son logement en viager à un bailleur social. Ce dernier se chargerait en retour de l'adapter pour permettre le maintien à domicile en confort et sécurité. Il s'agit là d'une version moderne du viager. Parce que la confrontation entre la personne âgée (crédit rentier) et l'acquéreur en viager (débit rentier) n'est plus celle entre deux personnes mais celle entre la personne âgée et un organisme qui a toutes les capacités à faire face à ces engagements.

3. LES PROMOTEURS



Le Synalam

Les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD), un acteur clé dans le parcours de soins des patients. Chaque jour, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) mettent à disposition de près de 1 million de patients des technologies nécessaires aux soins, dans l'intimité du patient. Il s'agit de patients chroniques, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Les PSAD assurent aux patients la mise à disposition des dispositifs médicaux et des services nécessaires à leur prise en charge médicale ou paramédicale à domicile tels que :

- Les équipements destinés au maintien à domicile des patients (lits médicalisés, matelas d'aide à la prévention des escarres, fauteuils roulants, aides techniques diverses).
- Les technologies facilitant la mise en œuvre de traitements ambulatoires (systèmes de perfusion, matériels d'assistance respiratoire, systèmes d'insulinothérapie par pompe externe, etc.).

Les PSAD, un acteur économique à part entière.

15 000 salariés dans près de 1 500 entreprises et associations. Les PSAD emploient de nombreux professionnels de santé, garants des pratiques et intervenants à domicile : 1 000 infirmiers, des kinésithérapeutes, 250 diététiciens, des pharmaciens. Plus de 2,5 milliards d'€ de chiffre d'affaires, dont 2 Milliards d'€ sont remboursés par l'Assurance maladie (soit 1/3 du montant global de la liste des produits et prestations remboursables 2 % des soins de ville).

Les PSAD, vecteur d'optimisation de l'offre de soins.

Acteur du développement de l'ambulatoire, les PSAD participent à la diminution des séjours hospitaliers. Ils sont prêts à participer au développement de nouveaux secteurs de soins ambulatoires comme la dialyse à domicile. Ils participent au HCAAM et se sont fait entendre lors des grands débats sur le développement du domicile. Le Synalam est également membre du conseil d'orientation du Centre national de Référence – Santé Domicile Autonomie.

En lien constant avec le patient, ils participent totalement à la prévention, au suivi de l'observance, à l'éducation et la formation du patient, de son entourage voire de ses soignants et contribuent à la coordination des traitements et le retour d'information vers le médecin prescripteur.

Les PSAD contribuent également au déploiement de technologies au domicile des patients et notamment les solutions de télé médecine ou des solutions de domotique. Le Synalam œuvre à ce que des garanties plus importantes soient développées :

- Respect de l'éthique et des bonnes pratiques professionnelles
- Professionnalisation
- Mise en place d'un Référentiel qualité opposable

Le Synalam est le syndicat des entreprises privées, qui accompagnent près de 70 % des patients en France.

Contacts :

Olivier LEBOUCHE, Président : o.lebouche@synalam.fr

Jean-Philippe ALOSI, Délégué général : 06 80 40 65 10 / jp.alosi@synalam.fr



L'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE)

L'Association Nationale Française des Ergothérapeutes est le principal organisme représentatif de la profession d'ergothérapeute en France. Elle a pour but de promouvoir la profession d'ergothérapeute et de soutenir des actions de santé publique. L'ergothérapeute est un professionnel du champ sanitaire et social. Il est l'intervenant central dans le processus de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Basé sur le concept que les occupations d'une personne sont étroitement liées à sa qualité de vie, les ergothérapeutes y contribuent à travers les solutions qu'ils proposent, afin de favoriser indépendance et autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'ergothérapeute participe, entre autres, au processus d'adaptation et de mise en accessibilité de l'environnement au niveau individuel et collectif (lien entre environnement et capacités des individus). Les préconisations des ergothérapeutes participent à la politique de santé publique en termes de :

- Prévention et d'éducation à la santé (accidents domestiques, TMS, apprentissage...).
- Compensation à travers l'aménagement de l'environnement, les conseils en aides techniques et la familiarisation des nouveaux aménagements (gérontechnologies, domotiques, etc.).

En tant que société savante, l'ANFE est régulièrement sollicitée pour des plans ou recommandations nationales. Elle a notamment participé au plan «Vivre chez soi» lancé par Nora BERRA, au Plan Alzheimer, Plan Autisme, Plan AVC, Observatoire Nationale de l'accessibilité, outil de repérage des risques d'accidents domestiques en partenariat avec l'ANSEP et aux recommandations de la HAS.

L'ANFE ce sont aussi des actions à destination du grand public :

Formations continues :

Depuis 2009, en plus d'être un organisme de formation continue à destination des ergothérapeutes (1978), l'ANFE propose des formations à destination du grand public (sensibilisation handicap, accessibilité des lieux de vie, prévention, éducation thérapeutique, nouvelles technologies et personnes âgées, accompagnement des aidants...).

Editions :

L'ANFE édite des revues scientifiques trimestrielles, des ouvrages à destination des ergothérapeutes et du grand public (Vivre son âge au quotidien, Vivre son dos au quotidien, Ergothérapie en gériatrie)

Congrès :

Participe en qualité d'exposant et communicant (Autonomic, Sofmer, Hopital expo, CNSA..) et organise des congrès (Assises Nationales de l'ergothérapie, Journée pratique de Nancy)

Actions de santé publique :

Suite au succès de la 1ère Semaine nationale de l'ergothérapie en 2009 sur « Bien vieillir, j'en fais mon projet », l'ANFE proposera une seconde édition en 2012 qui portera sur « l'accessibilité pour tous ».

Recherche en Ergothérapie :

L'ANFE soutient la dynamique de recherche, la démarche de pratique probante qui s'étend à l'ensemble des activités sanitaires (prévention, éducation et conseils). Entre autres, l'ANFE est membre du réseau de compétences en gérontechnologie de l'hôpital Charles Foix, «pôle Allongement de la vie».

Pour trouver les coordonnées d'ergothérapeutes libéraux intervenant au domicile des personnes âgées RV sur la page ergothérapie/annuaire : www.anfe.fr

Pour toutes informations complémentaires : accueil@anfe.fr

4. CONTACT PRESSE

Guillaume ALBERT

16 rue de l'Arcade - 75008 Paris

Ligne directe : +33 (0)1 45 03 50 33

Mobile : +33 (0)6 03 24 05 82

Tél. standard : +33 (0)1 45 03 89 89

Fax : +33 (0)1 45 03 89 90

E-mail : g.albert@ljcom.net

www.ljcom.net